

TÉMOIGNAGES

SÉNAT

OTTAWA, mercredi, 22 avril 1953

Le comité permanent des relations commerciales du Canada qui a été chargé de s'enquérir et de faire rapport sur l'essor des échanges commerciaux entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord et les autres nations du monde libre, se réunit à 10h. 30 du matin.

AU FAUTEUIL, L'Hon. M. McLEAN.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, je vais rappeler les membres à l'ordre. Comme nous le savons tous, le comité permanent des relations commerciales du Canada tient aujourd'hui sa troisième réunion, depuis qu'on nous a soumis un projet de résolution présenté au Sénat le 12 février, projet qui, après un débat prolongé, a été adopté et qu'on nous a renvoyé le 26 février. Comme on nous a à maintes reprises donné lecture de ce projet de résolution, je pense que tous le connaissent bien.

Ce matin, nous avons l'insigne honneur d'avoir parmi nous des représentants de la Chambre internationale de commerce: M. D. P. Cruikshank, président du Conseil canadien, M. J. G. Nelles, directeur général, M. Carl Bergithon, adjoint au directeur général et M. D. B. Marsh, économiste attaché à la Banque Royale du Canada.

Je suis heureux de pouvoir m'adresser à M. D. P. Cruikshank, président du Conseil canadien de la Chambre internationale de Commerce; je crois comprendre qu'il a un membre à présenter, si le comité m'y autorise, je voudrais que M. Cruikshank nous en donne dès maintenant lecture.

M. D. P. CRUICKSHANK: Monsieur le président, messieurs les sénateurs faisant partie du comité permanent des relations commerciales du Canada: je tiens tout d'abord à vous prévenir que mon exposé sera assez long; je vous demande donc de me faire savoir si vous estimez préférable que je n'en donne pas lecture.

Au nom du Conseil canadien de la Chambre internationale de commerce, je voudrais remercier les membres du comité qui m'ont offert l'occasion de faire connaître le point de vue de la Chambre internationale "quant à ce problème d'ordre général", comme le dit votre lettre du 26 février 1953, "problème que posent les échanges multilatéraux accrus entre les nations de l'univers libre, et qui présente aujourd'hui une importance si essentielle." Tout comme les organismes internationaux privés de premier rang englobant tous les genres d'affaires, industries et commerce, la Chambre internationale s'est tout particulièrement intéressée à la question des échanges commerciaux multilatéraux, depuis les 34 ans écoulés dès le jour de sa fondation à Paris en 1919. Aujourd'hui, la Chambre possède des sections nationales ou des comités dans 30 pays et le Conseil canadien, fondé en 1945, est heureux de pouvoir féliciter le sénateur McLean et son comité, pour avoir appelé l'attention des Canadiens sur le problème d'ensemble des échanges commerciaux à l'échelle mondiale.

En guise d'exorde, je voudrais pouvoir dire qu'en venant ici présenter notre point de vue au comité, nous n'avons pas cru bon de passer en revue le commerce international contemporain, du point de vue de la statistique,